

 <p>Commune de Confignon</p>	<b>Proposition de résolution</b>	<b>R169</b>
---	----------------------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Christian Marti et Martin Barcellini

*Date de dépôt : 07.12.2020*

*Date de traitement :*

### **Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux**

#### **Considérant :**

La volonté du canton de construire le cycle d'orientation du Renard à l'emplacement de l'actuel pôle de formation du Servette FC à Balaxert,

Les études en cours pour reloger en urgence le pôle de formation du Servette FC au parc des Evaux dès l'été 2021 pour une durée de 10 ans environ,

Le préavis favorable de la Fondation des Evaux pour installer "provisoirement" l'Académie dans ce parc public et construire notamment des terrains synthétiques et un bâtiment,

L'examen de 4 autres lieux par l'Etat pour accueillir le Servette FC de manière définitive à l'horizon 2030,

Les statuts de la Fondation des Evaux, une entité publique autonome, ayant pour objectif d'assurer la gestion et le développement du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux avec pour mission d'offrir des prestations de qualité, des infrastructures de sports et de loisirs diversifiées, accessibles à tous, en préservant et favorisant la nature et la biodiversité environnante.

#### **Le Conseil municipal déclare**

par ... voix

s'opposer à l'installation provisoire et/ou définitive de l'académie du Servette FC au parc des Evaux,

soutenir le maintien d'un parc public comprenant des infrastructures de sports et de loisirs diversifiées, accessibles à tous tout en préservant et favorisant la nature et la biodiversité environnante.

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Les Evaux en tant qu'espace de loisirs et de détente public sont en danger.



Il est contradictoire de développer de manière intensive des zones d'habitation, tout en réduisant les surfaces de loisirs et de détente, lesquelles seront de plus en plus nécessaires aux habitants de la région, importance que la Covid19 nous a rappelée.

La presse s'est faite l'écho de l'arrivée « actée » de la venue de l'académie du Servette FC aux Evaux pour l'été 2021.

Notons également la réponse signée de M. Hodgers, au nom du conseil d'Etat, à une question écrite<sup>1</sup>

- « Le 19 juin, le Conseil de fondation de la Fondation des Evaux a préavisé favorablement le projet d'accueil de l'académie du SFC. »
- « ... ce projet consiste en la transformation de 4 terrains de football ainsi qu'en la réalisation d'un bâtiment provisoire en bois pour les vestiaires et les surfaces administratives. »
- « Seul le site des Evaux permet le relogement provisoire de l'académie du SFC. »
- « Le site des Evaux est par conséquent le seul site adapté qui permet d'ouvrir concrètement la perspective d'une mise à disposition en été 2020-2021. »
- Nouveau pôle pour 2030, qui y croit ?
- Les Evaux sont aussi mentionnés comme site définitif dans le projet.
- Les frais de fonctionnement ne sont pas clairs.

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Proposition de résolution</h2>	<h2>R169</h2>
---	------------------------------------	---------------

Notons ce que disent les statuts de la fondation des Evaux :

- Art 2.2 « La réalisation des buts sociaux doit se faire dans un souci économique, financier et de protection de la nature. »
- Art 2.3 « Elle poursuit un but de loisirs, de détente et de sport »
- Art 15.c « Réaliser un juste équilibre entre les différents sports »
- Art 15.d « Conserver les espaces réservés à la détente et à la promenade

Les Evaux sont donc clairement un espace de détente et de loisirs, comme cela avait été convenu lors de sa création (convention de 1973), complètement destinés au public et à la population. La création de cette académie privatiserait de fait les utilisateurs d'une partie importante de cet espace.

La surface communiquée, pour le moment, est de 4 hectares au minimum, à savoir :

- 4 terrains dont deux synthétiques, avec imperméabilisation des sols
- Un bâtiment de 2000 à 5000 m<sup>2</sup>.

Ceci pour commencer. Une implémentation définitive verrait la taille de la structure augmenter considérablement (+50%, estimation conservatrice).

Les Evaux sont un emplacement plus qu'apprécié et utilisé par la population, déjà à la limite de sa capacité. Compte tenu en plus du développement de Bernex-Est et des Cherpines, il est impensable d'en réduire la surface accessible au public.

Actuellement, la fréquentation est de 200'000 véhicules par an. Avec l'arrivée de l'académie du Servette FC, nous y ajouterions immédiatement 80'000 mouvements, soit un total de 280'000. Cela générerait de manière inévitable des problèmes de circulation insolubles, sur un petit chemin résidentiel. Le moment ne serait pas loin où on nous demanderait d'élargir le chemin d'accès et d'abattre à nouveau des arbres.

Nous comprenons certes l'urgence pour le Servette FC, que nombre d'entre nous suivent parfois. L'Etat nous met sous pression et tente de nous mettre devant le fait accompli. Ce n'est cependant pas aux nombreux utilisateurs des Evaux de faire les frais de la mauvaise gestion de la planification des besoins en cycles d'orientation.

La mise sous pression est une technique de négociation bien connue à laquelle nous ne sommes pas obligés de céder.

Confignon paie déjà un lourd tribut à l'urbanisation du canton, suite à la votation cantonale liée au déclassement des Cherpines et n'a pas à en payer un nouveau suite à une autre votation cantonale. Les problèmes d'aménagement du canton, ne doivent pas être tous résolus sur notre petite commune de 2.77km<sup>2</sup>.

Devant l'insistance des éléments pointant les Evaux comme lieu d'accueil de l'académie du Servette FC, le temps est venu pour la commune de prendre une position claire, au moyen d'une résolution.

**Par cette résolution, nous affirmons notre opposition à la venue de l'académie du Servette FC aux Evaux pour les raisons ci-dessus, en demandant à la fondation des Evaux de refuser cette installation, fusse-t-elle provisoire, et au canton de trouver une solution alternative.**

**Nous soulignons également qu'il ne s'agit pas d'une opposition à ce club mais bien au lieu (les Evaux) et à la méthode (pression de l'urgence) choisie.**

	<b>Proposition de résolution</b>	<b>R169</b>
---	----------------------------------	-------------

Adopter cette résolution, c'est prendre une position claire en faveur des habitants de la commune, des usagers actuels et futurs des Eaux, lesquels doivent pouvoir continuer à bénéficier sans entrave de cet espace de loisirs, de détente et de liberté.

Adopter cette résolution, c'est envoyer un message sans équivoque et déterminé à la Fondation de Eaux et à nos autorités cantonales.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette résolution.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette résolution.

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01334A.pdf>